



Document à conserver

## INTERNAT

**Toute inscription à l'internat vaut adhésion à son règlement.**

### Accueil des internes à la rentrée

- Accueil des internes de 2<sup>nde</sup> générale et technologique, de 2<sup>nde</sup> professionnelle, de 1<sup>ère</sup> année de CAP le **mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020 à 8h30** pour les installations dans les dortoirs. Une réunion d'accueil des nouveaux internes et de leurs familles est prévue à l'issue de l'installation à l'internat à 9h15.  
Le début des cours est prévu le même jour à 10h.
- Accueil des internes de première et terminale générale, technologique et professionnelle et de 2<sup>ème</sup> année de CAP le **mercredi 2 septembre 2020 de 8h30** pour les installations dans les dortoirs. Une réunion d'accueil des nouveaux internes et de leurs familles est prévue à l'issue de l'installation à l'internat à 9h15.  
Accueil dans les classes par les professeurs principaux le même jour à 10h.
- Accueil des internes POST-BAC le **mardi 1er septembre 2020 à 8H30** pour les installations dans les chambres. Une réunion d'accueil des nouveaux étudiants internes est prévue à l'issue de l'installation à 9h15.  
Accueil dans les classes par les professeurs coordonnateurs à 10h pour les premières années et deuxièmes années.

### Horaires

L'internat est ouvert du lundi matin 7h30 au vendredi soir 18h. Pas de rentrée le dimanche soir.

Une bagagerie permet aux élèves de déposer leurs affaires le lundi matin en arrivant ou le vendredi avant de partir.

### Trousseau

- Linge de toilette, draps et couette pour lit 90.
- Deux cadenas : un pour l'armoire et un pour le casier (affaires scolaires)
- Un double des deux clefs avec une étiquette (nom, classe) à remettre obligatoirement dès l'installation à l'assistant d'éducation.

### Objets personnels

Nous déconseillons fortement aux élèves de garder sur eux des sommes d'argent ou des objets de valeur. EN CAS DE VOL OU PERTE, LA RESPONSABILITÉ DU LYCÉE NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE.

### Régime des sorties

Pendant la journée, les internes sont assimilés à des demi-pensionnaires et peuvent sortir librement de l'établissement.

En soirée :

- les secondes : montée au dortoir et pointage à partir de 18h ;
- les premières et les terminales : montée aux dortoirs et pointage à partir de 18h15 ;
- après le dîner, l'heure de montée aux dortoirs est fixée pour tous à 19h30 ;
- en cas de sortie régulière ou exceptionnelle, sur demande des parents et autorisation de la direction, les internes doivent rentrer avant 21h30, heure de fermeture de l'établissement.
- Les étudiants post-bac doivent être rentrés au lycée obligatoirement avant 21h30.